

Plan de Développement (Santé, Social et Handicap)

Commission SSHR de la FFE Intégré à la Stratégie Nationale Sport Handicap 2030

INTRODUCTION

Il y a 15 ans, la France a ratifié la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH).

À travers cette ratification, elle s'engageait notamment à « permettre aux personnes handicapées de participer, sur la base de l'égalité avec les autres, aux activités récréatives, de loisir et sportives, en prenant des mesures appropriées pour :

- Encourager et promouvoir la participation, dans toute la mesure possible, de personnes handicapées aux activités sportives ordinaires à tous les niveaux ;

- Faire en sorte que les personnes handicapées aient la possibilité d'organiser et de mettre au point des activités sportives et récréatives qui leur soient spécifiques et d'y participer, et, à cette fin, encourager la mise à leur disposition, sur la base de l'égalité avec les autres, de moyens d'entraînements, de formations et de ressources appropriés ;

- Faire en sorte que les personnes handicapées aient accès aux lieux où se déroulent des activités sportives, récréatives et touristiques ;

- Faire en sorte que les enfants handicapés puissent participer, sur la base de l'égalité avec les autres enfants, aux activités ludiques, récréatives, de loisir et sportives, y compris dans le système scolaire ;

- Faire en sorte que les personnes handicapées aient accès aux services des personnes et organismes chargés d'organiser des activités récréatives, de tourisme et de loisir et des activités sportives (article 30.5). »

Aujourd'hui est lancée la nouvelle Stratégie nationale Sport et Handicap 2030.

Élaborée en prenant pleinement en compte la parole des personnes en situation de handicap, elle vise à les placer au coeur des processus de décision, de conception et de mise en oeuvre des politiques sportives, en reconnaissant et en renforçant leur pouvoir d'agir.

Chaque personne en situation de handicap doit pouvoir choisir de pratiquer une activité physique ou sportive selon les modalités qu'elle souhaite : pratique de loisir ou récréative, sport-santé ou encore pratique sportive compétitive, du premier jusqu'au plus haut niveau de compétition.

Il convient également de souligner l'importance pour chaque personne en situation de handicap de pouvoir choisir de pratiquer, soit de manière inclusive avec des sportifs valides, soit entre pairs en fonction de son histoire, de ses désirs et de ses projets de vie.

Coconstruite de manière interministérielle et avec les acteurs du mouvement sportif, du champ du handicap et les collectivités territoriales, la nouvelle Stratégie nationale Sport et Handicap 2030 ambitionne de bâtir un héritage durable pour le parasport en France.

Elle vise un développement continu de l'offre de pratique, dans l'ensemble des disciplines et dans tous les environnements possibles.

A cet égard, les Jeux des Alpes françaises 2030 constituent une opportunité majeure pour poursuivre et amplifier cette ambition, en particulier pour renforcer l'accès aux sports de montagne et aux espaces naturels.

Dans cette perspective, la Stratégie nationale Sport et Handicap 2030 se fixe trois objectifs structurants :

- Donner l'envie de pratiquer ;
- Rendre accessibles la pratique sportive, les lieux de pratique et les événements sportifs ;
- Accompagner et former les acteurs dans les champs du sport, de l'éducation, de la santé et du médico-social.

PLAN DU GOUVERNEMENT

OBJECTIF 1 : DONNER L'ENVIE DE PRATIQUER

ACTION 1 : Informer les personnes en situation de handicap sur les bienfaits de la pratique et sur l'offre de pratique para-accueillante

ACTION 2 : Soutenir l'événementiel comme vitrine du parasport

OBJECTIF 2 : RENDRE ACCESSIBLES LA PRATIQUE SPORTIVE, LES LIEUX DE PRATIQUE ET LES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ACTION 3 : Rendre accessible la pratique sportive

ACTION 4 : Rendre accessibles les lieux de pratique

ACTION 5 : Rendre accessibles les événements sportifs

OBJECTIF 3 : ACCOMPAGNER ET FORMER LES ACTEURS DU PARASPORT

ACTION 6 : Accompagner les acteurs du champ sportif

ACTION 7 : Accompagner les acteurs du champ de l'éducation

ACTION 8 : Accompagner les acteurs du champ médico-social, du handicap et du sport-santé

OBJECTIF 4 : OBSERVATION ET EVALUATION

ACTION 9 : Renforcer l'observation du parasport

OBJECTIF 5 : GOUVERNANCE ET TERRITORIALISATION

ACTION 10 : Territorialiser la stratégie nationale sport et handicap

La performance française aux jeux paralympiques

L'activité physique et sportive des personnes en situation de handicap dans les autres stratégies gouvernementales

AXE 1:

INFORMER ET SOUTENIR

D'après l'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives réalisée par l'INJEP en 2020, moins d'une personne en situation de handicap sur deux (47%) déclare avoir pratiqué une activité physique ou sportive (hors balade, baignade, relaxation) au moins une fois dans l'année contre 80% pour l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus.

Face à ce faible taux de pratique, les enjeux d'information sont essentiels. Il est indispensable de mieux faire connaître les bienfaits de la pratique d'activités physiques et sportives. Outre toutes les vertus connues pour la population générale en termes de santé physique et mentale, l'activité physique et sportive est également précieuse pour les personnes en situation de handicap qui présentent un risque accru d'isolement en raison de leur handicap. Elle leur permet de créer du lien social, de gagner en confiance et de développer leur autonomie. Pour les personnes ayant acquis leur handicap au cours de la vie, le sport se révèle être un formidable outil de reconstruction physique et psychologique.

Près de 25% des personnes en situation de handicap interrogées dans le cadre de l'étude ONAPS/FNORS considèrent le manque d'informations sur les équipements sportifs et les offres adaptés à leur handicap comme un frein à leur pratique. Il apparaît donc essentiel que l'accès à l'information sur le parasport soit facilité, que le champ des possibles soit mieux connu, que l'accessibilité des équipements sportifs et l'offre de pratique para-accueillante soient lisibles, précises et claires.

C'est dans cette logique de simplification de l'accès à l'information et de centralisation que la rubrique sport de **Mon Parcours Handicap** a été créée.

Les clubs d'Echecs ont tout intérêt à:

- **se faire répertorier dans Mon parcours Handicap**
(<https://www.monparcours handicap.gouv.fr/>)
- **faire connaître le calendrier des actions concernant le handicap**
(<https://www.monparcours handicap.gouv.fr/proposer-un-evenement>)
- **souligner dans la communication la capacité et la facilité d'intégration du jeu d'échecs**

La valorisation du Handiguide des sports

Les clubs d'Echecs ont tout intérêt à accentuer leur présence dans le Handiguide
(<https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>).

La FFE et la CSSHR devront pousser les clubs à se faire répertorier et faire des propositions envers les personnes en situation de handicap

Bénéfices attendus :

Assurer l'accès à l'information auprès des personnes en situation de handicap

Garantir un accueil et une offre sportive adaptée pour les personnes en situation de handicap

Améliorer la visibilité d'offres pour permettre aux personnes en situation de handicap de trouver l'activité de leur choix à proximité de leur lieu de vie ou de travail ;

Inciter à la pratique des personnes en situation de handicap.

À terme, améliorer la santé physique, mentale et sociale par la pratique d'une activité physique régulière pour les personnes en situation de handicap.

Pendant les Jeux paralympiques de Paris, la visibilité des parasports a été exceptionnelle mais cette dernière reste encore largement insuffisante dans l'espace médiatique. Les grands événements sportifs, tels que les championnats du monde ou les compétitions internationales, offrent une opportunité unique de mettre en lumière les performances et les parcours des parasportifs et des parasportives.

Ces moments forts sont des leviers puissants pour déconstruire les stéréotypes, promouvoir une image positive du handicap et encourager la pratique du sport pour tous.

Cela suppose d'une part l'organisation d'événements parasportifs en France, d'autre part des actions spécifiques pour favoriser l'intégration du parasport dans les grands événements sportifs internationaux « valides » soutenus par l'Etat (compétitions para, démonstrations, animations). Le corolaire indispensable à l'organisation d'événements est la médiatisation afin de bénéficier de la caisse de résonance qu'offrent les médias, que pourront amplifier les réseaux sociaux.

Cette action consiste à renforcer la visibilité des parasports grâce à l'événementiel et la médiatisation.

1. **Renforcer la place du parasport** dans l'organisation des grands événements et manifestations sportives (grandes compétitions, fête du sport, mois de l'activité physique...). Cette initiative s'inscrit dans la continuité du principe de conditionnalité des aides de l'Etat aux grandes compétitions sportives internationales en contrepartie de l'organisation d'épreuves ou de démonstrations parasportives, instauré en 2023.

2. Faire perdurer la **journée paralympique** pilotée par le CPSF

Les clubs, CDJE ligues et même la FFE devront proposer des animations, démonstrations envers les personnes en situation de handicap (notamment les mal voyants) lors de toute manifestation à tout niveau, du local au national.

Les jeux offerts à toutes les ligues sont un moyen facile et productif pour montrer au grand public les possibilités d'inclusion des Echecs, cette opération a été effectuée en ce sens.

Il conviendra aussi de participer à toute manifestation permettant de développer le parasport, comme la journée paralympique (<https://france-paralympique.fr/la-journee-paralympique/>)

Bénéfices attendus :

Garantir une **meilleure représentation du parasport** dans les grands événements sportifs

Accroître **la notoriété et l'image positive du parasport** auprès du grand public

Permettre une **meilleure visibilité du parasport**, en tant que pratique sportive de haut niveau

Mettre en avant **les parasportifs et parasportives de haut niveau** qui peuvent inspirer les personnes en situation de handicap notamment les plus jeunes.

Valoriser les performances des athlètes parasportifs

Accroître la **visibilité du parasport dans les médias**

De manière plus large, la visibilité des parasportifs passe par une plus grande inclusion des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des événements sportifs.